



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 5 septembre 2020

Présents : CHAMPALE Aymeric, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas,
Secrétaire de Séance : Sonia PEREZ

Le compte rendu du 10 juillet est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une nouvelle demande de droit de préemption. Le conseil accepte.

Vie communale

- 1- **SMBVA** (syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues) : Le réseau « Vigicru Azergues » est un dispositif d'alerte solidaire qui surveillent les eaux de l'Azergues en temps de cru. Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner 2 délégués au SMBVA. Messieurs Jean-Marc DESMONCEAUX, et Nicolas DOMINGUEZ sont désignés, à l'unanimité.
- 2- **SRDC** (syndicat rhodanien de développement du câble) : le réseau câblé étant présent sur notre commune, la municipalité doit désigner un délégué. Monsieur Jean-Marc DESMONCEAUX est désigné, à l'unanimité.
- 3- **Commission communale des impôts directs (CCID)** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, suite à la délibération n° 2020-029 du 10 juillet 2020, la Direction Régionale des Finances Publiques a désigné comme membres de la CCID les personnes suivantes : Hoffmann Patricia, Martin Stéphane, Barberet Annie, Auclair Gilbert, Desmonceaux Jean-Marc et Sapin Julien, en qualité de commissaires titulaires, et Torres Antoine, Simonet René, Perche Daniel, Coffy Loïc, Saugéy Eric et Scampa Toni, en qualité de commissaires suppléants.
- 4- **Commission Electorale** : Monsieur le Maire informe, que suite au renouvellement du conseil municipal, il revient à la commune de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Dans les communes dites dérogatoires, de 1000 habitants et plus, dans lesquelles 1 seule liste ayant obtenu des sièges lors des dernières élections, la commission de contrôle est composée de 3 membres titulaires désignés selon les règles régissant la composition des communes de moins de 1000 habitants, à savoir : un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, un délégué de l'administration, un délégué du tribunal de grande instance. De ce fait, Monsieur le Maire a transmis les propositions de désignation suivante :
 - a. Conseillers municipaux : Dabonnot Denis, titulaire, Béroujon Jean-Baptiste, suppléant
 - b. Délégués de l'administration : Flèche Colette, titulaire, Torrès Antoine, suppléant
 - c. Délégués du Tribunal : Petit Isabelle, titulaire, Dubost Christian, suppléant.
- 5- **Ambroisie** : le rôle du référent ambroisie est de faire remonter la présence de cette plante à la mairie qui le signale aux employés de la voirie pour les voies communales, et au département pour les routes départementales. Madame Sonia PEREZ est désignée référente ambroisie, à l'unanimité.
- 6- **INSEE** : Suite à l'enquête de recensement de la population, réalisée en 2020 sur la commune, Monsieur le Maire donne lecture du comptage issu de cette collecte :

Résidences Principales	438
Résidences Secondaires, logements occasionnels, logements vacants	205
Total des logements enquêtés	643
Total des bulletins individuels	1019
Feuille de logement non enquêté	15

Voirie

- 7- **Cession d'un chemin rural** : Monsieur Hoffmann, expose au conseil municipal la demande de Mme Patay et M. Forest, domicilié 1668 Route de Ranchal, qui consiste en l'acquisition du chemin rural n° 505. Ce chemin rural situé au milieu de leurs parcelles n'a pas d'usage public. Ils souhaiteraient l'acquérir afin d'obtenir une continuité de leur propriété, Mme Patay étant assistance maternelle, cela serait une sécurité supplémentaire si aucun véhicule ne passait par ce chemin. Monsieur Hoffmann, expose qu'en application de l'article L 161-10 du code rural, « lorsqu'un chemin cesse d'être affecté l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal ». Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la demande de Mme Patay et M. Forest. Monsieur

Dabonot, précise qu'un accès existe sur ce chemin pour accéder à la parcelle 41, et qu'il convient de vérifier le tracé du GR7. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n° 505, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

- 8- **Cimetière :** Mme Labrosse expose la nécessité de rénover le portail du cimetière ainsi que les barrières du monument aux morts. La carrosserie Augay a établi un devis pour le sablage 1 450 € ht. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- 9- **Véhicule voirie :** Monsieur le Maire informe que les grilles du camion voirie doivent être renforcées. Voir avec la carrosserie Augay.

Bâtiments

- 10- **Sanitaires publics/sanitaire Salle Municipale :** Mme Labrosse rappelle les projets de construction des sanitaires publics, et la création de sanitaires PMR à la salle municipale, évoqués lors de la réunion de conseil municipal du 10 juillet dernier.

Les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés au Département ainsi qu'à la Région. Nous sommes en attente d'une réponse.

Afin d'avancer sur le projet, Mme Labrosse donne lecture des devis pour les sanitaires publics :

- | | |
|---|----------------|
| a. Devis Mobilier Urbain Beaujolais : cellule sanitaire automatique | 24 720,00 € ht |
| b. Devis Sas Mulas TP : voirie et réseaux pour sanitaires public | 7 093,70 € ht |
| c. Devis SIMON : voirie et réseaux pour sanitaires publics | 10 385,00 € ht |

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les devis MUB et le devis MULAS TP d'un montant de 24 7420 € ht et 7 093,70 € ht, pour la construction d'une cellule sanitaire automatique, et autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la construction des sanitaires publics. Une demande de raccordement Enedis, pour l'installation de la cellule a été sollicitée fin juillet.

Mme Labrosse donne lecture des devis pour les sanitaires PMR de la salle municipale :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| a. Devis Mallecourt Bruno : plomberie | 1 623,52 € ht |
| b. Devis Azedtherm : plomberie | 1 641,90 € ht |
| c. Devis Dumontet Gérard : peinture | 1 180,00 € ht |

Le conseil municipal approuve à la majorité le devis Mallecourt, (14 pour, 1 abstention) et le devis Dumontet à l'unanimité, concernant les travaux d'accessibilité des sanitaires de la salle municipale.

- 11- **Logement communal :** suite à un problème de production d'eau chaude, il convient de remplacer la chaudière du logement situé au-dessus de la mairie. Mme Labrosse donne lecture des devis

- a. Bruno Mallecourt 3 830,49 € ttc
- b. Lespinasse 3 113 € ttc
- c. AzerguesTherm : 5 574 € ttc

Le devis Mallecourt d'un montant de 3 830,49 € ttc, est approuvé à la majorité (9 pour, 5 pour devis Lespinasse, 1 abstention).

Urbanisme

- 12- **Révision du PLU :** L'enquête publique étant terminée, Monsieur le Maire dresse le bilan de fréquentation :

- a. 22 rendez-vous en mairie,
- b. 1 personne a consulté le dossier papier en mairie en dehors des permanences,
- c. les pages du registre dématérialisé ont reçu 1365 visites, fait l'objet de 411 téléchargements
- d. 28 courriers ont été déposés sous différentes formes comportant 39 observations.
- e. 7 principales remarques et avis des PPAS
- f. Zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet de remarque

Un rendez-vous avec le commissaire enquêteur est fixé au 2 octobre, pour la remise de ses conclusions.

- 13- **Droit de préemption :** Monsieur le Maire donne lecture de trois droits de préemption reçus en mairie :

- Parcelle ZA 277 située 3252 Route de Beaujeu. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.
- Parcelle AB 143 située 9 Rue du Souvenir. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.
- Parcelle AB 81 située 14 Rue des Ecoliers. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un droit de préemption sur le fonds de commerce du garage Trabbia a été reçu en mairie et qu'une réponse négative au droit de préemption a été renvoyé (délégation du conseil municipal) afin de ne pas retarder le dossier.

Ecole Sports Loisirs

- 14- **Garderie** : Mme Croisat informe qu'un avenant au règlement de la garderie a été rédigé. Pour les familles dont un des parents ne travaille pas, un ticket doit être donné à l'école afin d'inscrire son/ses enfant(s) à la garderie.
- 15- **Cantine organisation** : Dans le cadre de la pandémie Covid, et afin de distribuer des repas dans la cantine scolaire, toutes les tables ont été installées afin de limiter le nombre d'enfants par table. De ce fait, la salle municipale est utilisée exclusivement pour la cantine.
- 16- **Ecole** : Mme Croisat informe qu'avec l'aide de la commission école, la bibliothèque de l'école située au RDC a été déménagée à l'étage (ancienne salle de musique) afin de libérer de l'espace. La peinture a été réalisée par Mme Cellier, agent de la commune. Mme Croisat remercie la commission.
- 17- **Cantine scolaire - convention Pay Fip** : Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'un changement de mode de paiement pour la cantine scolaire, interviendra à la rentrée de novembre. Ce changement consiste à supprimer l'achat de tickets, et à établir une facturation mensuelle à terme échu. Ce système permettra aux familles de payer en ligne sur le site de la direction générale des finances publiques www.tipi.budget.gouv.fr. Une convention a donc été signée avec la DGFIP. Cependant, Monsieur le Maire informe que des frais seront facturés à la commune pour la mise en place de ce système de paiement : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
- 18- **Enduro Vert** : Monsieur Desmonceaux informe que l'enduro vert passera sur la commune le 19 septembre 2020 (course moto, très peu de passage sur la commune)
- 19- **Raid Bleu** : Monsieur Desmonceaux informe que le Raid Bleu passera sur la commune les 29/30/31 octobre et 1^{er} novembre. L'organisateur est convoqué car la Sapinoise passera également le 31 octobre sur la commune. Monsieur Desmonceaux précise que les participants du Raid Bleu travaillent beaucoup avec les commerces du village.
- 20- **Sapinoise** : Monsieur Desmonceaux informe que la Sapinoise passera le 31 octobre sur la commune. L'organisateur est convoqué car le Raid Bleu passera également le 31 octobre sur la commune.

Personnel

- 21- **Contrat assurance du personnel** : Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurance du personnel arrive à échéance le 31 décembre prochain. Par délibération n° 2020-008 du 21 février 2020, la commune a mandaté le CDG 69 afin d'engager une procédure de mise en concurrence avec négociation pour le renouvellement du contrat d'assurance groupe. A l'issue des négociations, la commission d'appel d'offres du CDG 69 a attribué le 6 juillet dernier ce marché à la Caisse Nationale de Prévoyance. Monsieur le Maire informe que nous avons également sollicité notre assureur Groupama. De ce fait, il donne lectures des tarifications proposées (taux appliqués sur la masse salariale) :

Désignation des risques	CNP via CDG 69	GROUPAMA
Agents CNRACL		
Tous les risques avec franchise 10 jours	6,68 %	6,30 %
Tous les risques avec franchise 15 jours	6,30 %	6,12 %
Tous les risques avec franchise 30 jours	5,78 %	5,78 %
Agents IRCANTEC		
Tous les risques avec franchise 10 jours	1,10 %	1,09 %
Tous les risques avec franchise 15 jours	1,00 %	1,00 %
Tous les risques avec franchise 30 jours	0,90 %	0,87 %

Monsieur le Maire précise que des frais supplémentaires seront appliqués à la commune, si la commune décide l'adhésion au contrat groupe avec CNP via CDG 69 (0,30 % de la masse salariale des agents CNRACL, 0,20 % de la masse salariale des agents IRCANTEC).

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire le contrat d'assurance du personnel auprès de GROUPAMA, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

Questions diverses

24 - Résultat comité d'agrément du FDSE : Monsieur le Maire informe que toutes les entreprises qui ont déposés un dossier pour le fonds de soutien ont reçues un avis favorable de la Région.

25- Camion sushi : Mme Croisat informe que la vente commencera à partir du lundi 5 octobre, 1 lundi sur 2.

26 -Embellissement du bourg : Mme Gras informe que des contacts ont été pris auprès de 2 sociétés pour les illuminations Noël. Rappel d'une réunion publique le 18 septembre prochain.

27- Prochain conseil 9 octobre à 20h30